

Dossier actualité WiFi

Pour gagner le combat, faites œuvre de salubrité publique : diffuser l'information, merci !.

La Une

le dauphiné

LIBERE

Vendredi 16 janvier 2009

HAUTE-UBAYE

Des opposants démontent des antennes wifi



Les membres du collectif "Robin des Lauzes" invoquent le principe de précaution. Une plainte a été déposée par la communauté de communes. Le DL

P.3

HAUT-DÉBIT : Ils démontent les antennes WiFi de leur village

Les antennes Wifi de la discorde ont disparu du paysage de la Haute-Ubaye.

Lundi, des habitants ont décidé de démonter eux-mêmes celles installées en août dernier sur le réservoir d'eau de Maljasset, un hameau de Saint-Paul-sur-Ubaye. Les membres du collectif "Robin des Lauzes" ont chaussé leurs skis et ils ont emporté les antennes dans un traîneau sur luge. Mardi matin, ils sont allés les déposer à la mairie.

«Tout le monde était contre. Les habitants des hameaux de Maurin sont attachés à leur qualité de vie. Ils n'ont pas envie d'être pollués par des ondes nocives à cause de ces grille-pains sur pattes» explique Léa Siméoni, qui fait partie des douze habitants permanents de Maljasset.

Les antennes Wifi se trouvaient à 100 mètres de chez elle.

«L'Europe préconise pourtant une distance minimale de 300 mètres» affirme-t-elle.



«Un scandale sanitaire»

Créé en septembre dernier pour s'opposer aux antennes Wifi, le collectif "Robin des Lauzes" rassemble une quarantaine de personnes. Les adhérents veulent bien bénéficier du haut-débit, mais pas faire courir un risque à leur santé ni à celle de leurs enfants.

«Nous avons agi au nom du principe de précaution. Nous n'avons jamais réussi à obtenir le dossier technique des antennes. Un scandale sanitaire risque d'éclater bientôt. Dans certaines zones, les cancers du cerveau ont été multipliés par deux et le nombre de leucémies a quadruplé» avance Léa Siméoni. «À ce prix-là, on préfère encore se passer du haut débit». Sa famille se contente pour l'instant d'une connexion vingt fois plus lente que le Wifi. Son voisin a, lui, trouvé une autre solution : une connexion haut-débit bi-directionnelle par satellite, proposée par Orange. «L'installation de la parabole lui a coûté 500 € et l'abonnement mensuel est de 35 €» précise Léa Siméoni.

Une chapelle défigurée

Mardi matin, les antennes Wifi posées sur la chapelle Notre-Dame-des-Neiges à la Barge ont été démontées à leur tour, cette fois par l'installateur.

Elles étaient également très contestées, entre autres pour des raisons esthétiques. Les villageois leur reprochaient de défigurer l'édifice religieux.

«Le hasard a bien fait les choses» commente Léa Siméoni. Le collectif reproche à la municipalité d'avoir voulu déplacer les antennes sur une tour en béton entre les deux hameaux. «Lors de la réunion publique du 29 septembre, le maire s'était pourtant engagé à les démonter. C'est un simple problème technique qui a fini par décourager ceux qui tentaient de passer en force» observe Léa Siméoni.

Les antennes démontées en début de semaine n'ont jamais fonctionné. «Le collectif a empêché leur mise en service» affirme Léa Siméoni. Une autre antenne était prévue au hameau de Combe-Brémont, mais elle n'a jamais été installée, à la suite de l'action du collectif "Robin des Lauzes".

Réduire la fracture numérique

Les antennes avaient été financées par la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye (CCVU) pour réduire la fracture numérique dans les zones blanches qui ne sont pas couvertes par l'ADSL. «Le Wifi, c'était la seule solution alternative à l'époque» explique Virginie Bourdin, directrice du Pays Sud qui a conduit les études

et cherché les financements pour le compte de la CCVU. «De nombreux habitants réclamaient le haut-débit. Le

Wifi n'est pas puissant. Il est moins dangereux qu'un téléphone portable. C'est un peu comme la peur de la télévision dans les années 50» observe-t-elle.

«On nous prend peut-être pour des extra-terrestres ou des marginaux, mais notre combat est légitime» répond Léa Siméoni.

REPÈRES

LE COÛT

Les antennes Wifi de Saint-Paul avaient coûté 84 000 € avec celles de Méolans-Revel

LES AUTRES SITES

D'autres antennes Wifi sont prêtes à fonctionner en Ubaye : à Larche, dans la vallée de Bachelard (Uvernet-Fours), à L'Adroit (Pontis), dans la vallée de Lavercq (Méolans-Revel), à Saint-Vincent-les-Forts et La Bréole

UNE PLAINTÉ DE LA CCVU

La communauté de communes de la vallée de l'Ubaye a porté plainte pour le vol des panneaux solaires et des batteries qui alimentaient les antennes Wifi de Maljasset

UNE RÉUNION À GAP

Plusieurs collectifs du 04 et du 05 organisent une réunion d'information sur les dangers des ondes électromagnétiques **vendredi 13 février à 20 h 30 à l'amphithéâtre de l'IUT de Gap**, rue Bayard. Cette réunion est coordonnée par l'Ader (Association de défense de l'environnement de La Roche-des-Arnauds).

Luc CHAILLOT

le dauphiné
LIBÈRE

16 01 2009

HAUT-DÉBIT : De plus en plus de réactions hostiles dans les Alpes du Sud

L'opération de démontage à laquelle se sont livrés des habitants de Saint-Paul-sur-Ubaye est certes une exception. Mais les réactions hostiles à l'installation d'antennes-relais sont de plus en plus fréquentes. À ce jour, au moins huit collectifs sont constitués dans les Hautes-Alpes (La Roche-des-Arnauds, Ribiers, Champoléon, Gap, La Freissinouse, Savournon, Embrun et Montmaur) et quatre dans les Alpes-de-Haute-Provence (dont Robin des Lauzes).

Constitués à l'occasion de projet d'installation d'antennes, ces collectifs organisent notamment des réunions d'information, en invitant des experts qui contestent l'inocuité des ondes des réseaux sans fil d'accès à internet ou de téléphonie mobile.

À Ribiers, une écologiste, Marie-Christine Monet, a tenté de faire démanteler les antennes wi-max installées par la communauté de communes, en invoquant son hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. La communauté de communes a fait réaliser des mesures qui concluent à des valeurs «conformes aux seuils de référence» français et européen ;

À Gap, en mars 2007, des habitants des HLM Les Cèdres-Serrebourges s'étaient mobilisés contre l'installation de trois antennes-relais "Orange" sur le toit d'un bâtiment. La municipalité de Gap et l'office HLM avaient finalement reculé devant les 350 signatures recueillies contre le projet.

Aujourd'hui, la solution pourrait venir du satellite. Orange vient ainsi de lancer une nouvelle offre qui permet de bénéficier du haut-débit via une parabole et une connexion bidirectionnelle par satellite. Il faut certes un routeur Wi-Fi (Ndlr de Next-up : aucune obligation du Wifi !!!), mais celui-ci est personnel, et ne nécessitera pas des antennes-relais.

le dauphiné
LIBÈRE

16 01 2009

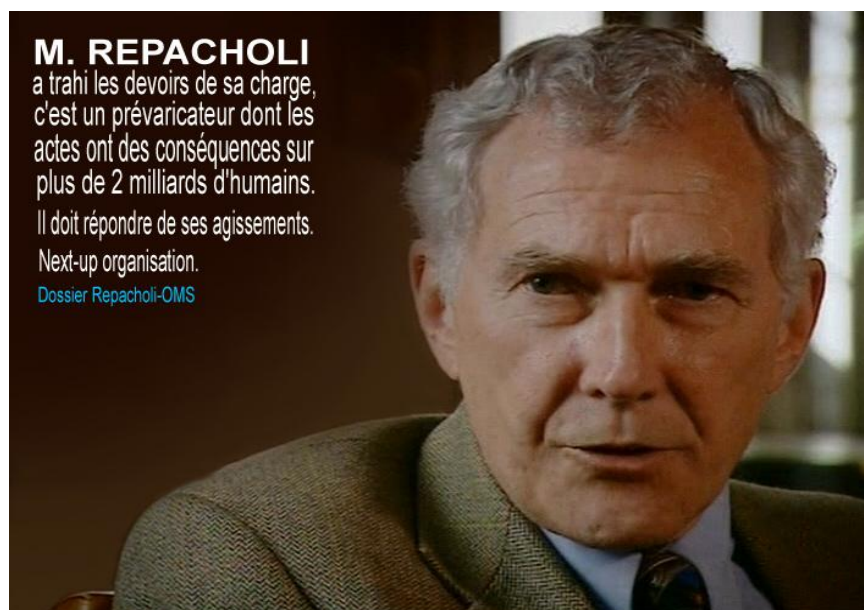
HAUT-DÉBIT : L'affaire de La Freissinouse

prend un tour juridique.

Du côté de La Freissinouse, les choses ont pris deux tournures. **Le collectif des quatre communes proches de la future antenne-relais n'entendent pas se laisser faire.** Ainsi mercredi, le référé suspensif introduit par un des membres du collectif a été appelé par le président du tribunal administratif de Marseille. Le juge devrait rendre son verdict d'ici une semaine à 10 jours pour savoir si la juridiction administrative autorise ou non la construction de ce pylone qui servirait d'antenne-relais.

Diffusion de tracts [\[Ndlr de Next-up organisation : modèles de tracts de sensibilisation\]](#)

Les habitants de Neffes, Pelleautier, Sigoyer, Manteyer et La Freissinouse vont recevoir un tract dans leur boîte aux lettres dans les prochains jours. « Les travaux n'ont pas bougé, a constaté Jacques Chaume. En ce moment il fait froid, mais **dès que les beaux jours leur permettront, nous y camperons. Nous sommes aussi agréablement surpris de voir des parents d'élèves, des agriculteurs et des nouveaux arrivants qui rejoignent le mouvement.** » Parmi les autres actions prévues, les membres du collectif vont distribuer des tracts le long de la D 994 qui traverse le village du bassin gapençais. Cette action devrait avoir lieu dans les prochains jours. Début février, une réunion avec des médecins aura lieu afin d'en savoir plus sur les ondes et leurs conséquences sur la santé ;



Nous souhaitons que cet homme, M. Repacholi
ex.de l'OMS [\[Dossier\]](#) et ex. Président-fondateur de l'ICNIRP soit jugé,
car c'est un prévaricateur, il a trahi les devoirs de sa charge.
Nous considérons que la Direction Générale de l'OMS est coresponsable en n'ayant
pas pris les dispositions qui s'imposaient conformément aux statuts de l'organisation.
Les représentants des entités nationales (bailleurs de fonds)
au sein des instances de l'OMS ont aussi leur part de responsabilité.
Nous devons plus que jamais faire acte de salubrité publique en allant à l'essentiel,
c'est-à-dire engager des procédures en justice afin que soit dénoncé et changé
la réglementation opposable (61 V/m !!) issue notamment des recommandations de l'OMS,
pour cela Next-up organisation a besoin [d'aides](#) pour financer ces procédures.
Merci.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible
avec la santé humaine

[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium
scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à
plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition
aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage





- L'irradiation Artificielle Humaine doit être "Criminalisée".
C'est une Violation du [Code de Nuremberg](#)



- The artificial radiation of human beings should be considered "a crime".
It is a violation of the [Nuremberg Code](#)

Les citoyens ne veulent pas subir une irradiation artificielle toxique pour la santé . . .

La solution : des téléphones portables et des antennes relais qui n'irradient pas !!

Dossier en cours

